

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 26 novembre 2015 et affichée le 26 novembre 2015.

MEMBRES PRÉSENTS : M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Jennifer MUSZYNSKI, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Brigitte BECK-ERNWEIN à M. Denis KOULMANN

M. Julien SUPPER à Mme Aurélia MAYERY

MEMBRE ABSENT EXCUSE :

Mme Céline CAMPION

Secrétaire de Séance : Mme Aurélia MAYERY

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR

- Association Foyer rural de Vigy : Bons associatifs de la commune d'Ennery pour l'activité « Cirque »
- Aliénation de sections de chemins ruraux
- Mise en conformité du Temple protestant
- Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale : avis de la commune d'Ennery
- Révision du loyer de la chasse
- Création d'un pôle enfance : aménagement du groupe scolaire Albert Camus
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
- Divers

2015-56 ASSOCIATION FOYER RURAL DE VIGY : BONS ASSOCIATIFS DE LA COMMUNE D'ENNERY POUR L'ACTIVITE « CIRQUE »

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que l'activité Cirque n'a plus lieu à Argancy. Cette discipline se déroulait sous la gestion de l'Association Familles Rurales : la section a été dissoute.

La commune d'Ennery a mis en place le principe d'attribution de bons associatifs aux familles d'enfants domiciliés à Ennery selon certains critères. Ces bons associatifs sont monnayables auprès des associations d'Ennery ou auprès d'autres associations après délibération du Conseil Municipal.

La section cirque ayant été reprise par l'Association Foyer rural de Vigy, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'utilisation des bons associatifs émis par la commune d'Ennery dans le cadre de cette activité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'utilisation des Bons Associatifs émis par la commune d'Ennery auprès de l'Association Foyer rural de Vigy pour l'activité Cirque
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2015-57 ALIENATION DE SECTIONS DE CHEMINS RURAUX

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement des Voies Vertes, la Communauté de Communes Rives de Moselle procède à l'acquisition de parcelles communales. En l'occurrence, sur le ban de la commune d'Ennery, les nouvelles limites d'un ancien chemin rural doivent être abornées, certaines sections de ce chemin pouvant être désaffectées et aliénées.

Vu l'article L161-10 du code rural,

Considérant que certaines sections de chemins ruraux ont perdu leur utilité pour la circulation publique,

Considérant les demandes d'acquisitions formulées par les riverains,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre) :

- Décide d'engager une procédure d'enquête préalable à l'aliénation des sections de chemins ruraux suivantes :
 - section 13 n° 212 / o128 pour 0a42ca
 - Section 13 n° 213 / o128 pour 3a55ca
- Valide le dossier d'enquête publique constitué par la société de géomètres-experts Jean-Luc Bittard S.A.,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2015-58 MISE EN CONFORMITE DU TEMPLE PROTESTANT

Mme le Maire informe les conseillers municipaux qu'en 2013, la commune d'Hagondange a sollicité la commune d'Ennery, ainsi que les autres communes de la paroisse, aux fins de la prise en charge des travaux de rénovation et mises aux normes du Temple protestant.

La proposition de répartition du montant de 105 515.14 € HT des travaux est faite sur la base des taxes d'habitation et foncières des 23 communes concernées et s'élève à 3 208.06 € pour Ennery.

En 2013, la commune a inscrit une dépense au budget principal. Par conséquent, au vu de cet accord tacite, et en application du Décret du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, Mme le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge de la dépense.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre) :

- Valide la participation de la commune d'Ennery à hauteur de 3 208.06 €, au titre de la mise en conformité du Temple protestant,
- Décide de l'inscription de la dépense au budget primitif 2015,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2015-59 PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS DE LA COMMUNE D'ENNERY

Mme le Maire informe les conseillers municipaux qu'en application de la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par M. le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, est soumis à l'avis du Conseil Municipal d'Ennery.

Au préalable, le projet a été présenté par M. le Préfet à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale. Les communes doivent se prononcer dans un délai de deux mois à compter de la notification du projet. Les délibérations sont ensuite transmises à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, qui disposera de trois mois pour, le cas échéant, formuler à la majorité des 2/3 de ses membres, des propositions d'amendement de ce schéma.

En application de l'article L 5210-1-1 IV du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Est favorable, quant aux propositions du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale concernant la commune d'Ennery, (Communauté de Communes Rives de Moselle et Syndicat intercommunal de construction et de gestion du CES de Maizières Les Metz)
- Observe qu'il est nécessaire que la situation actuelle n'évolue pas et qu'il n'y ait pas de nouvelle fusion d'EPCI, compte tenu notamment de la complexité d'harmonisation des compétences,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2015-60 REVISION DU LOYER DE LA CHASSE

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 fixant l'indice national des fermages 2015 à 110.05,

Vu le procès-verbal de location de la chasse en date du 29 janvier 2015 fixant le montant du loyer à 1900 €,

Vu l'article 11-1 du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales de Moselle,

Mme le Maire propose la révision du loyer de la chasse,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de réviser le montant du loyer de la chasse en fonction de l'indice national des fermages et de porter, par voie de conséquence, le montant de ce loyer de 1900 € à 2091 € avec effet au 2 février 2016,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2015-61 CREATION D'UN POLE ENFANCE : AMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'évolution de la population et de l'état des bâtiments du groupe scolaire Albert Camus, il s'avère opportun d'engager le projet de restructuration de l'école.

A ce titre, l'étude menée par Moselle Agence Technique pour le compte de la commune aboutit à une proposition d'aménagement visant la requalification des bâtiments en vue de la création d'un pôle enfance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'engager le projet de restructuration du groupe scolaire en vue de la création d'un pôle enfance,
- Charge Madame le Maire de définir le programme de requalification et l'estimation financière du projet en vue d'une prochaine réunion du Conseil Municipal,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

➤ COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR

✓ Décisions par délégation de pouvoir :

- **2015-40**

Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre avec Jean-Pierre COLLET Architecte, pour les travaux d'éclairage public - remplacement de candélabres, au quartier Poirier Le Loup. Le forfait de rémunération de la mission s'élève à 6 240 € TTC.

- **2015-41**

Institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la Bibliothèque d'Ennery, 8 rue Porte Haute.

- **2015-42**

Attribution du marché portant aménagement du square place de la Liberté à Tera Paysages Environnement. Le montant du marché s'élève à 27 981.37 € TTC.

- **2015-43**

Règlement des frais d'huissier concernant un procès-verbal de constat avec photographies d'un terrain situé 1 rue de Thionville à Ennery, datant de 2011, à Maître Bund, s'élevant à 367,02 €.

✓ **Décisions budgétaires**• **2015-44**

Transfert de crédits : Section d'investissement : afin de couvrir les frais d'étude pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et les travaux d'aménagement d'un puits du souvenir

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-3415.00			
1535-2031	Frais d'étude	2520.00			
1536-2312	Aménagement jardin du souvenir	895.00			

➤ **DIVERS**

• activités périscolaires et extra scolaires :

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que le **Projet Educatif Territorial** de la commune est validé. Sur cette base, la commune d'Ennery a présenté une demande de fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Le prochain **centre aéré** organisé par la commune se déroulera pendant les vacances de printemps 2016.

• **Agenda d'Accessibilité Programmée** de la commune d'Ennery

Suite à la présentation de l'Ad'Ap au Conseil Municipal, lors de sa réunion en date du 10 septembre 2015, et à la validation de son envoi en Préfecture, Mme le Maire informe le Conseil Municipal de son approbation par récépissé de dépôt de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle.

- Mme le Maire fait lecture au Conseil Municipal du soutien témoigné par M. Yvens Alexis, Président de la Commission Communale d'**Ennery en Haïti**, au nom de ses habitants, suite aux attentats du 13 novembre 2015.

- Les **Vœux du Maire** auront lieu vendredi 8 janvier à 18 h 30, Espace 17.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera vendredi 18 décembre 2015, à 18 h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 22h30

Le Maire,
Ghislaine MELON